



FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

**Monsieur le Directeur général Jacques
WITKOWSKI**

Direction Général de la Sécurité Civile et de la
Gestion des Crises

Place Beauvau

75800 PARIS CEDEX 08

Villeneuve Loubet, le 04 octobre 2018

Objet : Non-respect anonymat épreuves d'admissibilité du concours interne de
Lieutenant de 2^{ème} classe du 04 octobre

Envoi par courriel avec AR

Monsieur le Directeur général,

Le concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe n'est qu'une mascarade et les sapeurs-pompiers professionnels sont, une fois de plus, méprisés par le Ministère de l'intérieur. Ils ne font l'objet d'aucune considération.

Les surveillants ont demandé aux candidats de ne pas cacheter leurs copies au motif qu'elles devaient être transmises, par voie dématérialisée, au service gestionnaire du concours.

Il s'agit d'une violation délibérée du caractère obligatoire de l'anonymat des copies et du principe « constitutionnel » d'égalité. Les garanties, d'impartialité du jury, d'égalité de traitements et de non-discrimination entre les candidats, n'ont pas été respectées.

Pourtant, il ne me semble pas que les règles régissant les concours de sapeurs-pompiers professionnels divergent de celles des autres concours de la fonction publique.

Au contraire, l'absence d'anonymat des copies est une irrégularité entraînant l'annulation pure et simple des épreuves. Les correcteurs ne devraient pas donner suite dans la mesure où ils doivent corriger, uniquement, des copies cachetées.

Compte tenu de la violation manifeste des droits les plus élémentaires des candidats au concours de lieutenant de 2^{ème} classe, je vous demande d'annuler, purement et simplement, les épreuves et d'adresser une nouvelle convocation aux candidats.

Ref : AG.FA/161-2018

Restant dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

Le Président fédéral, André GORETTI